

COUPE REGIONALE VTT DESCENTE

2021



SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	CATEGORIES D' AGE	3
4.	PARCOURS	4
5.	HOMOLOGATION	4
6.	ENGAGEMENTS	4
7.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	5
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	5
9.	MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	5
10.	EQUIPEMENT	6
11.	RECONNAISSANCES	6
12.	ZONE DE DEPART	6
13.	DEROULEMENT DE LA COURSE	6
14.	HEURES DE DEPART	7
15.	LE CLASSEMENT	7
16.	COMPTAGE DES POINTS	8
17.	LES TITRES	9
18.	RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	9
19.	PENALITES	10
20.	RECLAMATIONS	10

1. DEFINITION

1.1. Le Comité Régional de Cyclisme de La Réunion met en place la « COUPE REGIONALE DE DESCENTE ». Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires et des membres de la commission régionale VTT pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Les épreuves de la Coupe Régionale sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Mini-kids, Minimes, Cadets, Juniors ou de catégorie pass cyclisme minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI).

2.2. Le nombre de participants aux manches de la Coupe Régionale de descente est limité à 200 compétiteurs et compétitrices par épreuves.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

Open simple T :	19 ans et plus
Mini-kids :	9 à 12 ans
Minimes Filles :	13 à 14 ans
Minimes Garçons :	13 à 14 ans
Cadets :	15 à 16 ans
Juniors Hommes :	17 à 18 ans
Hommes :	19 à 29 ans
Juniors Dames (incluant les cadettes) :	15 à 18 ans
Dames :	19 ans et plus
Masters 1:	30 à 39 ans
Masters 2 :	40 ans et plus
Masters 3 :	50 ans et plus

3.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. PARCOURS

4.1. Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisé par des filets, rubalises, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.

4.2. Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

5. HOMOLOGATION

Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de 24 heures avant le début de l'épreuve, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation du collègue des commissaires.

6. ENGAGEMENTS

6.1 Les engagements peuvent s'effectuer de trois façons ; INTERNET, directement auprès du club organisateur ou au Comité Régional de cyclisme avec majoration et dans la limite des places disponibles.

Les tarifs sont à la discrétion du club organisateur.

6.2 Engagements par Internet

Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par Carte Bancaire en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-3).

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. La démarche devra être effectuée 8 jours avant l'épreuve dernier délai, aucun remboursement ne sera effectué après.

6.3 Engagements directement au comité

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué en temps utile par les organisateurs pour chaque épreuve.

Les pilotes s'inscrivant directement au comité subiront une majoration du prix d'inscription de 10 €.

Les engagements au comité seront admis jusqu'à 16h00 le jeudi, dernier délai.

7. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Un numéro unique sera attribué à l'année pour l'ensemble des disciplines du V.T.T. (Cross-Country et Descente).

Hommes :	de 1 à 99
Espoirs :	de 100 à 199
Masters 30 à 39 ans :	de 200 à 299
Juniors :	de 300 à 399
Cadets hommes :	de 400 à 499
Masters 2 et 3:	de 500 à 599
Minimes et mini-kids :	de 600 à 699
Dames :	de 700 à 799
Open simple Té:	de 800 à 899

8. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

8.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratifs des concurrents se déroulent le jour de l'épreuve selon un programme et des horaires communiqués par l'organisation.

L'émargement et le retrait des plaques des coureurs sera possible jusqu'à 30 minutes avant le 1^{er} départ de la 1^{ère} manche.

8.2. Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence. En contrepartie, l'organisateur leur remettra une plaque de guidon.

8.3. Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et réglé le montant de celui-ci.

9. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

9.1. Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Régionale de descente devront répondre aux normes UCI en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.

9.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

9.3. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

9.4. L'utilisation de caméras embarquées est autorisée. Les coureurs sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal/permanentes pour attacher la caméra au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

9.5. Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

10. EQUIPEMENT

10.1. Le port du casque intégral monobloc avec la jugulaire attachée, des gants complets, d'une protection dorsale, et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

10.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

10.3. Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

11. RECONNAISSANCES

11.1. Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.

11.2. L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est-à-dire sur la ligne de départ de l'épreuve.

11.3. Les concurrents inscrits devront effectuer 2 reconnaissances au minimum pour être admis à prendre le départ de la manche de placement. En fonction du déroulement des remontées et des caractéristiques du parcours, le collège des commissaires pourra décider d'une limitation du nombre de reconnaissances la veille de l'épreuve. 3

11.4. Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon délivrée par l'organisateur, seront admis au départ de ces reconnaissances. Ces départs devront s'effectuer au début du parcours, c'est-à-dire de la rampe de lancement, à moins qu'un commissaire permette un autre accès. Une dérogation à l'obligation de port de plaque de guidon sera admise pour la première manche de la Coupe de la Réunion de descente.

11.5. Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement de la compétition. Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

11.6. Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course.

Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

12. ZONE DE DEPART

Un espace d'échauffement devra permettre à une vingtaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ. Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

13. DEROULEMENT DE LA COURSE

13.1. La course se disputera sur 2 manches minimum.

13.2. Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront dans l'ordre inverse des numéros de dossard

13.3. Les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 secondes, hormis les catégories Minimales, Mini-kids et les 10 derniers à prendre le départ, qui s'élanceront toutes les minutes.

13.3. Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalités.

13.4. Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des commissaires.

14. HEURES DE DEPART

14.1. Le programme de course, pour l'ensemble des catégories, figurera sur les bulletins d'engagement.

14.2. Les horaires de départ de chaque concurrent pour chaque manche seront publiés en ligne la veille de l'épreuve et affichés sur place. Ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le coureur disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ, tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.

14.3. Seul le président du collège des commissaires est habilité à juger des cas de force majeure.

15. LE CLASSEMENT

15.1. Il s'effectue en prenant le meilleur temps réalisé à l'issue des 2 (ou 3) manches.

15.2. Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

15.3. Le délai de réclamation à pour origine l'heure d'affichage des résultats.

15.4. À l'issue de chacune des manches de la Coupe Régionale de descente VTT, les podiums concerneront les catégories :

Classement Scratch

Classement Hommes

Classement Dames

Classement Masters 1

Classement Masters 2

Classement Masters 3

Classement Juniors Hommes

Classement Cadets

Classement Minimes Hommes

Classement Minimes Dames

Classement Mini-kids

.Classement Open Simple-Té

16. COMPTAGE DES POINTS

16.1. Barème d'attribution des points par manche :

1er : 300 pts, 2e : 290 pts, 3e : 281 pts, 4e : 273 pts, 5e : 266 pts, 6e : 260 pts, 7e : 255 pts, 8e : 251 pts, 9e : 248 pts, 10e : 246 pts, 11e : 244 pts, 12e : 242 pts, 13e : 240 pts, 14e : 238 pts, 15e : 236 pts, 16e : 234 pts, 17e : 232 pts, 18e : 230 pts, 19e : 228 pts, 20e : 226 pts, 21e : 224 pts, 22e : 222 pts, 23e : 220 pts, 24e : 218 pts, 25e : 216 pts, 26e : 214 pts, 27e : 212 pts, 28e : 210 pts, 29e : 208 pts, 30e : 206 pts, 31e : 204 pts, 32e : 202 pts, 33e : 200 pts, 34e : 198 pts, 35e : 196 pts, 36e : 194 pts, 37e : 192 pts, 38e : 190 pts, 39e : 188 pts, 40e : 186 pts, 41e : 184 pts, 42e : 182 pts, 43e : 180 pts, 44e : 178 pts, 45e : 176 pts, 46e : 174 pts, 47e : 172 pts, 48e : 170 pts, 49e : 168 pts, 50e : 166 pts, 51e : 164 pts, 52e : 162 pts, 53e : 160 pts, 54e : 158 pts, 55e : 156 pts, 56e : 154 pts, 57e : 152 pts, 58e : 150 pts, 59e : 148 pts, 60e : 146 pts, 61e : 144 pts, 62e : 142 pts, 63e : 140 pts, 64e : 138 pts, 65e : 136 pts, 66e : 135 pts, 67e : 134 pts, 68e : 133 pts, 69e : 132 pts, 70e : 131 pts, 71e : 130 pts, 72e : 129 pts, 73e : 128 pts, 74e : 127 pts, 75e : 126 pts, 76e : 125 pts, 77e : 124 pts, 78e : 123 pts, 79e : 122 pts, 80e : 121 pts, 81e : 120 pts, 82e : 119 pts, 83e : 118 pts, 84e : 117 pts, 85e : 116 pts, 86e : 115 pts, 87e : 114 pts, 88e : 113 pts, 89e : 112 pts, 90e : 111 pts, 91e : 110 pts, 92e : 109 pts, 93e : 108 pts, 94e : 107 pts, 95e : 106 pts, 96e : 105 pts, 97e : 104 pts, 98e : 103 pts, 99e : 102 pts, 100e : 101 pts, 101e : 100 pts, 102e : 99 pts, 103e : 98 pts, 104e : 97 pts, 105e : 96 pts, 106e : 95 pts, 107e : 94 pts, 108e : 93 pts, 109e : 92 pts, 110e : 91 pts, 111e : 90 pts, 112e : 89 pts, 113e : 88 pts, 114e : 87 pts, 115e : 86 pts, 116e : 85 pts, 117e : 84 pts, 118e : 83 pts, 119e : 82 pts, 120e : 81 pts, 121e : 80 pts, 122e : 79 pts, 123e : 78 pts, 124e : 77 pts, 125e : 76 pts, 126e : 75 pts, 127e : 74 pts, 128e : 73 pts, 129e : 72 pts, 130e : 71 pts, 131e : 70 pts, 132e : 69 pts, 133e : 68 pts, 134e : 67 pts, 135e : 66 pts, 136e : 65 pts, 137e : 64 pts, 138e : 63 pts, 139e : 62 pts, 140e : 61 pts, 141e : 60 pts, 142e : 59 pts, 143e : 58 pts, 144e : 57 pts, 145e : 56 pts, 146e : 55 pts, 147e : 54 pts, 148e : 53 pts, 149e : 52 pts, 150e : 51 pts, 151e : 50 pts, 152e : 49 pts, 153e : 48 pts, 154e : 47 pts, 155e : 46 pts, 156e : 45 pts, 157e : 44 pts, 158e : 43 pts, 159e : 42 pts, 160e : 41 pts, 161e : 40 pts, 162e : 39 pts, 163e : 38 pts, 164e : 37 pts, 165e : 36 pts, 166e : 35 pts, 167e : 34 pts, 168e : 33 pts, 169e : 32 pts, 170e : 31 pts, 171e : 30 pts, 172e : 29 pts, 173e : 28 pts, 174e : 27 pts, 175e : 26 pts, 176e : 25 pts, 177e : 24 pts, 178e : 23 pts, 179e : 22 pts, 180e : 21 pts, 181e : 20 pts, 182e : 19 pts, 183e : 18 pts, 184e : 17 pts, 185e : 16 pts, 186e : 15 pts, 187e : 14 pts, 188e : 13 pts, 189e : 12 pts, 190e : 11 pts, 191e : 10 pts, 192e : 9 pts, 193e : 8 pts, 194^e : 7 pts, 195e : 6 pts, 196e : 5 pts, 197e : 4 pts, 198^e : 3 pts, 199e : 2 pts, 200e : 1 pt.

ATTENTION : un abandon est un concurrent qui prend le départ mais ne termine pas l'épreuve (DNF), il est susceptible de marquer des points au classement final de la Coupe Régionale de Descente. Un concurrent absent (DNF) est un non partant, il ne marque aucun point au classement.

16.2. Le classement général de la Coupe Régionale sera effectué par attribution et addition de points acquis sur chaque manche.

Pour le classement général de la Coupe Régionale sera retenue la totalité des résultats

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe Régionale.

17. LES TITRES

Dix titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe Régionale de VTT descente :

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Scratch

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Hommes

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Dames

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Scratch Masters

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Masters 2

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Juniors Hommes

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Cadets

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Minimes Hommes

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Minimes Dames

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Mini-kids

Vainqueur de la Coupe Régionale de descente Open Simple-Té

18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

18.1. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure.

18.2. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe Régionale de descente doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

18.3. Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de course ou en tenue du club.

19. PENALITES

19.1. Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :

19.1.2. Au départ : refus du départ.

19.1.3. À l'arrivée : pénalités en temps

19.2. Retard ou absence sur la ligne de départ : refus du départ.

19.3. Équipement de sécurité incomplet :

19.3.1. Sur la ligne de départ : refus du départ.

19.3.2. À l'arrivée : pénalités

19.3.3. Lors des essais (par infraction constatée) : pénalités

19.4. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes de pénalités

19.5. Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course

19.6. Essai :

19.6.1. Pendant le déroulement de la course : mise hors course

19.6.2. En dehors des reconnaissances officielles : mise hors course

19.7. Non respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée

19.8. Nombre de reconnaissances minimum non effectué : refus du départ

20. RECLAMATIONS

20.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

20.2. Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires. 6